

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

Délibération du conseil communautaire

**ACTE N° CC-20220411-005**

du 11 avril 2022

n°005

page 1/3

**EXTRAIT :**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

PRESENTS (53) : JM. AURIAULT, A. PICHON, B. BIET, B.HENEAU, F. BONNARD, D. CATHELIN, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, E. AZIHARI, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, JM. MEUNIER, F. BRAUD, M. FRESNEAU, C. FARINEAU, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, P. CANTINOLLE, E. PHLIPPONNEAU, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, D. SIMON, H. MATTARD, N. MARQUES-NAULEAU, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, D. LEROY (suppléant de F. PIERRON), S. MIGEON, T. TRIPHOSE, F. SOURIAU, P. AZILE, C. MICHAUD, C. PIAULET, V. LEAU, F. REBY, E. BAILLY, B. BERTON (suppléant de T. PRIEUR), A. BRAGUIER, P. FRADIN (suppléant de M. GODET), L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. POUPIN, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, J. BOISSON

POUVOIRS (10) : Y.ERGÛL donne pouvoir à JP. ABELIN  
T. BAUDIN donne pouvoir à JM. MEUNIER  
J. MARECOT donne pouvoir à E. AZIHARI  
B. ROUSSENQUE donne pouvoir à J. MELQUIOND  
S. RAYNAUD donne pouvoir à L. RABUSSIER  
S. GUÉGUEN donne pouvoir à M. LAVRARD  
A.MESSAOUDENE donne pouvoir à F. BRAUD  
F. MERCHADOU donne pouvoir à A. BRAGUIER  
G. PRINCET donne pouvoir à M. FRESNEAU  
J. ROY donne pouvoir à Y. TROUSSELLE

EXCUSES (18) : P. BAZIN, M. LATUS, C. CIBERT, M. FAVREAU, A. NOEL, P. BIGOT, I. RABUSSIER, B. FONTAINE, V. DESIRE, L. DUFFAULT, G. WIBAUX, P. BARBOT, P. LECLERC, JP. CONTE, C. PEPIN, F. SCHMITT, P. BERNARD, 1 siège vacant (élu de Naintré)

Nom du secrétaire de séance :

**RAPPORTEUR : Monsieur Henri COLIN**

**OBJET : Budget principal, budgets annexes des transports urbains, de la gestion redevances déchets, de l'immobilier économique, de l'aménagement des zones d'activités, de la gestion des stocks du magasin général - Vote du budget primitif de l'exercice 2022**

*Lors de sa séance du 28 février 2022, le conseil communautaire a débattu sur les orientations budgétaires de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault pour l'exercice 2022.*

*Une note ci-jointe présente les principaux éléments de ce budget.*

\* \* \* \* \*

**VU** les articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation du débat sur les orientations budgétaires et sur le vote du budget primitif,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal, aux budgets annexes de l'aménagement des zones d'activité, de l'immobilier économique et de la gestion des stocks du magasin général,

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEVAULT****Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20220411-005****du 11 avril 2022****n°005****page 2/3**

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe de la redevance déchets,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable au budget annexe des transports urbains,

**CONSIDERANT** la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 28 février 2022,

**CONSIDERANT** le projet de budget primitif de l'exercice 2022 pour le budget principal et les budgets annexes, présenté par le président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2022 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement à l'exception des crédits de subventions, obligatoirement spécialisés,
- avec intégration des reports et des résultats,

**Budget principal**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	62 188 850,00 €	64 638 850,00 €	19 210 461,33 €	16 760 461,33 €
Opérations d'ordre	4 000 000,00 €	1 550 000,00 €	1 700 000,00 €	4 150 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>66 188 850,00 €</b>	<b>66 188 850,00 €</b>	<b>20 910 461,33 €</b>	<b>20 910 461,33 €</b>

**Budget annexe des transports urbains**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	7 639 309,00 €	8 319 309,00 €	2 884 441,00 €	2 204 441,00 €
Opérations d'ordre	680 000,00 €	0,00 €	0,00 €	680 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 319 309,00 €</b>	<b>8 319 309,00 €</b>	<b>2 884 441,00 €</b>	<b>2 884 441,00 €</b>

**Budget annexe des déchets - redevances**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	869 465,72 €	869 465,72 €	€	€

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEVAULT**

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20220411-005

du 11 avril 2022

n°005

page 3/3

Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	€	€
TOTAL	869 465,72 €	869 465,72 €	€	€

**Budget annexe de l'immobilier économique**

	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	402 517,12 €	662 517,12 €	1 994 361,10 €	1 734 361,10 €
Opérations d'ordre	420 000,00 €	160 000,00 €	260 000,00 €	520 000,00 €
TOTAL	822 517,12 €	822 517,12 €	2 254 361,10 €	2 254 361,10 €

**Budget annexe de l'aménagement des zones d'activités**

	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	2 732 742,26 €	2 732 742,26 €	3 355 731,00 €	3 355 731,00 €
Opérations d'ordre	1 110 000,00 €	1 110 000,00 €	1 050 000,00 €	1 050 000,00 €
TOTAL	3 842 742,26 €	3 842 742,26 €	4 405 731,00 €	4 405 731,00 €

**Budget annexe de la gestion des stocks du magasin général**

	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 830 000,00 €	1 830 000,00 €		
Opérations d'ordre	0 €	0 €		
TOTAL	1 830 000,00 €	1 830 000,00 €	0 €	0 €

Vote : **Adopté à la majorité**

POUR : 58

CONTRE : 3 F. MERY, P. BARAUDON, D. SIMON,

ABSTENTIONS : 2 Y. TROUSSELLE (+ 1 pouvoir)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Pour ampliation,  
 Pour le président et par délégation,  
 La directrice des affaires institutionnelles et juridiques  
**Céline NICOUD**





**Rapporteur : Monsieur Henri COLIN**  
**Conseil communautaire du 11 avril 2022**

## **Adoption du budget primitif 2022**

### **Note de présentation**

Le projet de budget 2022 a été construit et équilibré sans tenir compte des résultats 2021. Néanmoins, son vote intervient après celui du compte administratif et intègre donc l'affectation des résultats et les reports de dépenses et de recettes. Il n'y aura donc pas de budget supplémentaire cette année.

Les grandes lignes de ce projet de budget primitif pour l'exercice 2022 vous ont été exposées lors du débat d'orientations budgétaires le 28 février dernier.

Il s'inscrit dans le cadre de référence de notre action publique locale qu'est le projet de territoire actualisé et a été élaboré en tenant compte des nouvelles contraintes et des incertitudes engendrées au niveau local, national et international.

La gestion de la pandémie de la COVID 19 impacte les budgets des collectivités depuis 2020. Les vagues successives auxquelles nous sommes confrontés obligent à rester prudents dans les prévisions budgétaires.

De plus, l'énorme augmentation des coûts des fluides depuis la fin de l'année 2021 pèse fortement dans la construction de ce budget.

Ces difficultés et ces incertitudes doivent inciter chacun à son niveau à poursuivre les efforts dans la gestion de la collectivité.

## BUDGET PRINCIPAL

Conformément à la réglementation, ce projet de budget primitif est voté par nature avec une présentation par fonction pour les deux sections.

### La section de fonctionnement

La section de fonctionnement de Grand Châtellerault s'établit à 66,2 M€ après affectation des résultats dont 62,2 M€ de dépenses réelles et 61,6 de recettes réelles.

#### 1. Les recettes

**La fiscalité** représente le premier poste des recettes (chapitre 73) avec un montant prévisionnel de 39,5 M€. Elle comprend diverses impositions sur les ménages et les entreprises.

Ce chapitre est en augmentation par rapport au voté 2021 en raison de l'augmentation du taux de taxe foncière. Concernant la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales, elle est compensée par une fraction de TVA enregistrée sur ce chapitre, engendrant une neutralité du produit correspondant. Pour les entreprises, le lissage des taux de CFE qui a été voté pour une durée de 7 ans se poursuit.

Grand Châtellerault devrait rester bénéficiaire net du Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) dans des proportions identiques à 2021 pour 913 380 €.

**Les dotations et participations** (chapitre 74) représentent le deuxième poste avec un montant prévisionnel de 17,4 M€ en nette augmentation par rapport à 2021 (14,6 M€).

Elles comprennent la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui devrait être stable en 2022 par rapport au réalisé 2021 et dont le montant a donc été estimé avec prudence (dotation d'intercommunalité : 2 071 130 € et de compensation 6 510 000 €), les participations des différents partenaires et les compensations fiscales.

L'augmentation est liée au remboursement par l'État des postes de conseillers numériques et des Maisons France Services ainsi qu'à la compensation de taxe d'habitation.

**Les autres recettes réelles** d'un montant cumulé de 4,8 M€, sont constituées des produits des services (équipements, services communs et mises à disposition de services) pour 4,6 M€, des atténuations de charges (essentiellement des remboursements de personnel liés à l'activité d'insertion) pour 0,06 M€, des revenus des immeubles et recettes exceptionnelles (Webenchère, assurances) pour 0,1 M€.

Si les services communs existent depuis 2017, les mises à disposition de services ont été revues au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et les nouvelles refacturations interviennent depuis 2021. Pour rappel, ces refacturations sont une recette sur le chapitre 70 lorsqu'il s'agit d'un remboursement à Grand Châtellerault et pèsent sur le chapitre 011 lorsqu'elles représentent une dépense pour Grand Châtellerault.

**Les recettes d'ordre** sont inscrites à 1,55 M€ pour permettre notamment la neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement.

## **2. Les dépenses**

**Les charges de personnel** représentent le 1er poste des dépenses (chapitre 012) pour un montant de 24,6 M€ en augmentation par rapport aux inscriptions budgétaires 2021, compte tenu notamment des transferts d'agents du CCAS dont le montant est compensé par une recette au chapitre 70 (remboursement de frais), de l'ouverture des Maisons France Services dont le fonctionnement est en partie compensé (50 % des salaires des agents) et le recrutement de conseillers numériques dont la charge est quant à elle entièrement remboursée.

**Les charges à caractère général** (chapitre 011), deuxième poste des dépenses, sont proposées à 17 M€, en augmentation par rapport au voté 2021 compte-tenu de la marge dégagée par l'intégration des résultats inscrite totalement dans ce chapitre car il n'y a plus d'inscription de dépenses imprévues au chapitre 022. De plus, ce chapitre est impacté par la forte hausse du coût des fluides, de la TGAP (Taxes Générales sur les Activités Polluantes) et du développement du territoire.

**Les atténuations de produits (chapitre 014)**, troisième poste des dépenses, pour un montant de 14,7 M€, comprennent essentiellement les attributions de compensation reversées aux communes (14,4 M€), le montant perçu de taxe de séjour qui est intégralement reversé et la contribution au FPIC.

**Les charges de gestion courante** (chapitre 65) s'élèvent à 5 M€, en stabilité par rapport au voté 2021. Ce chapitre retrace essentiellement les indemnités des élus, les subventions versées et contributions (aux associations, aux syndicats, aux EPIC culturel et touristique).

**Les autres dépenses** sont constituées des charges financières (0,3 M€) et des charges exceptionnelles (0,6 M€).

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement correspond à la différence entre les chapitres 023 et 042 en dépenses et en recettes soit 2,45 M€. Cela couvre sans difficulté le remboursement du capital de l'emprunt (1,1 M€) (cf. section d'investissement) et permet de dégager un autofinancement net de 1,35 M€.

### **La section d'investissement :**

La section d'investissement de Grand Châtellerault, s'équilibre à 20,9 M€ après affectation des résultats.

Les dépenses de la section d'investissement comprennent en 2022 :

- le remboursement du **capital de la dette** (chapitre 16) qui s'élève à 1,1 M€ (état de la dette p 59 à 65) prévu en légère augmentation en 2022 par rapport à l'inscription 2021 afin de s'assurer d'être en capacité de commencer à rembourser les emprunts qui pourraient être contractés au cours de l'année.
- différentes **subventions d'équipement** (chapitre 204) pour un montant total de 1,4 M€. Sont notamment versés des aides aux logements sociaux (660 k€), des aides au développement économique, commercial ou touristique (800 k€), des aides via la plateforme de rénovation de l'habitat (200 k€), un soutien au secteur agricole ainsi qu'une subvention accompagnant le programme LEADER sur notre territoire (5 k€).
- **les attributions de compensation d'investissement** (également au chapitre 204), pour un montant de 1,08 M€
- **les fonds de concours** aux communes (chapitre 204) pour un montant de 0,5 M€,
- 9,2 M€ de **dépenses d'équipement** pour des investissements récurrents nécessaires au maintien du patrimoine de la communauté d'agglomération ou des biens mis à disposition par les communes et des projets nouveaux. Parmi ces travaux on peut notamment citer :
  - Tiers lieu au Lac Renardières (AP/CP) dont médiathèque et ludothèque 1,6 M€
  - Aménagement Manu (AP/CP) 0,1 M€
  - Site Amor (multisports) 0,1 M€
  - Travaux bâtiment l'atelier 0,4 M€
  - Maintien de l'outil et du réseau numérique 0,9 M€
  - Sauvegarde du site du Vieux Poitiers 0,1 M€
  - Travaux eaux pluviales et voirie communautaire 0,9 M€
  - Fonds de concours aux communes 0,5 M€
  - Travaux d'accessibilité et travaux d'économies d'énergie 0,15 M€
  - Achat de véhicules ou matériel de collecte 1,4 M€
  - Aide aux entreprises 0,4 M€
  - Aides au logement PLH et OPAH-RU 0,6 M€
  - Plateforme d'aides aux économies d'énergie 0,2 M€
  - Entretien équipements sportifs et touristiques 4,9 M€
  - Réhabilitation des vestiaires de la Marronnerie 0,3 M€



## **BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS**

Dans ce budget sont gérés les transports scolaires, les transports urbains et l'activité vélibléu. La section de fonctionnement s'élève à 8,3 M€.

Pour rappel, le nouveau contrat de délégation de service public (DSP) a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

En ce qui concerne le versement transport (VT), le taux, applicable aux employeurs de plus de 11 salariés et sur l'ensemble du territoire de Grand Châtelleraut, a été modifié par délibération n° 8 du 6 avril 2021, passant de 0,6 % à 0,8 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. La recette s'est élevée pour 2021 à 3,7 M€.

L'essentiel de cette section comporte en recettes le produit du versement mobilité (4,1 M€), la compensation par la région du transfert de la compétence scolaire et lignes 202 et 204 (2,1 M€) et une contribution du budget principal (0,32 M€). Les principales dépenses de fonctionnement sont la contribution versée au délégataire (3,7 M€) ainsi que les marchés avec les transporteurs transférés de la Région (2,2 M€) et l'amortissement (0,7 M€).

Les charges de personnel sont estimées à 0,35 M€.

Après intégration des excédents, la section d'investissement s'élève à 2,9 M€. Cette section consacre 0,5 M€ au remboursement du capital des emprunts et prévoit l'achat de 2 bus GNV (Gaz Naturel Véhicules) conformément au PPI de la DSP.

## **BUDGET ANNEXE GESTION DE LA REDEVANCE DECHETS**

Ce budget concerne uniquement l'ancien territoire des Vals de Gartempe et Creuse. Il est équilibré, après reprise des résultats à 869 K€. La redevance collectée est estimée à 790 K€. Elle permet notamment de financer la participation au SIMER pour 770 K€. Le solde est destiné à couvrir les admissions en non valeur.

## **BUDGET ANNEXE IMMOBILIER ECONOMIQUE**

Il s'agit d'un budget annexe assujetti à la TVA de droit commun, donc voté en crédits hors taxes.

Après intégration des résultats, la section de fonctionnement s'équilibre à 0,8 M€. Les dépenses permettront d'assumer les charges liées aux immeubles économiques (les hôtels d'entreprises, le Palissy, l'Atelier Relais de la Roche Posay, l'espace économique de Saint-Rémy-sur-Creuse et la pépinière d'entreprises). Les recettes comprennent les loyers des immeubles et les redevances pour la location des fourreaux de fibres optiques.

La section d'investissement s'équilibre à 2,2 M€ et supporte une grande part de la politique économique de la collectivité ainsi que les travaux de déploiement de la fibre optique vers les entreprises.

L'enjeu en 2022 est d'être toujours au plus près des porteurs de projets et d'accompagner le développement économique du territoire.

## **BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES**

Ce budget, répondant à l'instruction M57, se présente sous la forme d'un budget lotissement : opérations hors TVA, acquisitions et aménagements de terrain (tranche 2 René Monory) en section de fonctionnement.

Après affectation des résultats, ce budget s'équilibre à 3,8 M€. Les dépenses réelles s'élèvent à 1,2 M€, compensées par le produit des cessions à venir.

Des écritures d'ordre sont inscrites, pour 2,2 M€, en dépenses et en recettes, dans chacune des sections pour quantifier les variations de stocks de terrains aménagés.

## **BUDGET ANNEXE GESTION DU STOCK DU MAGASIN GENERAL**

Ce budget permet d'isoler la gestion du stock des produits transitant par le magasin général. C'est un budget qui s'équilibre à hauteur de 1,8 M€ par la revente aux autres budgets de Grand Châtellerault et à la ville de Châtellerault des fournitures acquises.